

Communiqué de presse

8 décembre 2016



Dominique Jarlier-FNCOFOR © N Petrel/ONF
Christian Dubreuil-ONF
Philippe Siat-FNB

Un nouvel accord pour dynamiser les ventes de bois

Le 8 décembre, l'Office national des forêts (ONF), la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) et la Fédération nationale du Bois (FNB) ont signé un protocole d'accord sur la commercialisation des bois issus des forêts publiques. L'objectif est de favoriser le développement des ventes par contrat afin de sécuriser à la fois la récolte en bois et l'approvisionnement de l'industrie de la 1^{ère} transformation.

La filière forêt-bois française en chiffres

38 000 entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation,
45 millions de m3 de bois transformés,
420 000 emplois directs et indirects
+ de 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Les forêts publiques gérées par l'ONF (forêts domaniales et forêts des collectivités) représentent 25 % de la surface des forêts de France métropolitaine. Elles contribuent de manière importante à l'économie de la filière : 40 % du bois mis sur le marché en France est issu chaque année des forêts publiques.

L'accord signé le 8 décembre donne une nouvelle impulsion aux relations entre la forêt publique et les entreprises de la 1^{ère} transformation du bois en fixant un cadre, des perspectives et en modernisant les procédures entourant la commercialisation des produits. De manière concrète, l'accord :

- conforte la vente de bois par contrat en fixant **des objectifs de développement** par catégories de produits (bois d'œuvre de chêne, de hêtre et résineux, bois d'industrie, bois énergie), tout en maintenant un volume important de bois vendus sur pied en ventes publiques ;
- prévoit d'offrir **de nouveaux outils** pour faciliter la rédaction des contrats d'approvisionnement (création d'indicateurs de référence pour les négociations des prix) tout comme leur suivi en ligne, notamment à travers le développement de systèmes d'information dédiés. A ce titre, l'ONF étudiera, en concertation étroite avec la FNCOFOR et la FNB, le développement de nouveaux modes de ventes informatiques ;
- prévoit une **poursuite de la concertation** sur ces sujets de commercialisation des bois dans le but de renforcer encore la confiance entre les trois partenaires.



© R Perrot/ONF

La signature de cet accord s'inscrit dans la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance (COP) signé entre l'Etat, l'ONF et la FNCOFOR pour la période 2016-2020. Le COP a pour objectif de porter en 2020 la récolte de bois à 15 Mm3 (6,5 en forêt domaniale et 8,5 en forêts des collectivités) et la part des bois vendus en bois façonné essentiellement par contrat d'approvisionnement à 30% des volumes vendus en forêt des collectivités et à 50% en forêt domaniale. Les volumes de bois vendus par contrat d'approvisionnement représentaient en 2015, 37% des bois vendus en forêt domaniale et 17,4% en forêt des collectivités.

En savoir +
www.onf.fr
www.fncofor.fr
www.fnbois.com

Contacts presse

FNB
Nicolas Douzain
nicolas.douzain@fnbois.com
Tél. 01 56 69 52 00

FNCOFOR
Dominique de La Rochette
dominique.delarochette@communesforestieres.org
Tél. 06 43 16 17 41

ONF
Christiane Baroche
christiane.baroche@onf.fr
Tél. 01 40 19 58 07 ou 06 07 78 09 84